

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la 7^e réunion de l'année 2021 du **comité exécutif** du Cégep de Rimouski, tenue le **mardi 11 mai 2021, à 16 h**, en visioconférence Zoom, sous la présidence de Monsieur François Dornier.

PRÉSENCES

M. François Dornier (président) Mme Jocelynn Meadows
Mme Janice Lemoignan
M. Philippe Saindon

ABSENCES

M. Raymond Lacroix
M. Michel Pineault

INVITÉE

Mme Marie-Josée Proulx, directrice des ressources financières, matérielles et informationnelles.

21-07.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, le président, François Dornier, souhaite la bienvenue aux membres.

21-07.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par madame Janice Lemoignan, APPUYÉ par Philippe Saindon et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

21-07.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 6^E RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF (COMEXEC 21-06) ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

Le président fait la revue du procès-verbal de la 6^e rencontre tenue le 6 avril dernier en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par monsieur Philippe Saindon, APPUYÉ par madame Janice Lemoignan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

21-07.04 AJUSTEMENT DES TARIFS DE STATIONNEMENT DU CÉGEP ET DE L'IMQ POUR L'ANNÉE 2021-2022 : POUR ADOPTION.

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point. En 2017-2018, il a été convenu d'établir une distinction entre le prix du stationnement pour une étudiante ou un étudiant

et un membre du personnel. Une étude réalisée par un consultant a permis de comparer la tarification avec l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) et le Centre intégré de santé et services sociaux du BSL (Hôpital régional de Rimouski) et de faire des recommandations au comité de direction.

Selon les recommandations, pour le personnel du Collège, la répartition de l'augmentation de la tarification annuelle pour une vignette de stationnement a été échelonnée sur une période de quatre (4) ans : soit un supplément de 10 \$ pour les trois (3) premières années et de 8 \$ pour la dernière année afin d'atteindre un montant total de 240 \$ pour l'an 2020-2021. Au terme de l'an 4, l'augmentation annuelle sera établie en tenant compte de l'indice des prix à la consommation.

Pour l'année 2021-2022, soit la première année après les recommandations du consultant, la tarification annuelle est établie en tenant compte de l'indice des prix à la consommation pour le Québec, qui se situe à 1,1 % d'augmentation, et ce, tant pour les étudiantes et les étudiants que pour le personnel.

La gratuité sera offerte en projet pilote à compter de l'année 2021-2022 pour la période du dîner, entre 11 h 45 et 13 h 15 du lundi au vendredi, au Cégep de Rimouski afin de favoriser les autres activités autofinancées du Cégep.

CONSIDÉRANT

- La progression du coût des services d'entretien des stationnements;
- La volonté de maintenir l'équilibre entre les frais et les dépenses liés aux stationnements;
- La fin des recommandations du consultant externe;

Il est recommandé d'augmenter la tarification des stationnements de l'IMQ et du Cégep de Rimouski pour l'année 2021- 2022 selon les modalités prévues au tableau ci-joint.

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par Janice Lemoignan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'augmenter la tarification des stationnements de l'IMQ et du Cégep de Rimouski telle que présentée.


Projet d'augmentation des tarifs de stationnement
Tarification 2021-2022 (taxes incluses)

Étudiantes et étudiants - Augmentation de 1,1 %, selon l'inflation du mois de février 2021

	Août-sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Annuelle	217 \$	209 \$	192 \$	174 \$							
Automne	136 \$	127 \$	117 \$	109 \$							
Hiver					136 \$	127 \$	117 \$	109 \$	100 \$	91 \$	86 \$
Motocyclette	19 \$										

Personnel du Collège - Augmentation de 1,1 %, selon l'inflation du mois de février 2021

	Août-sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Annuelle	243 \$	231 \$	212 \$	192 \$							
Automne	153 \$	140 \$	129 \$	119 \$							
Hiver					153 \$	140 \$	129 \$	119 \$	106 \$	95 \$	86 \$
Motocyclette	23 \$										

Horodateur	
Heure	4 \$
4 heures	7 \$
Journée	10 \$

Le Collège de Rimouski offrira la gratuité des stationnements du Cégep de Rimouski pour la période du midi, soit de 11 h 15 à 13 h 15, du lundi au vendredi.

Tarification 2020-2021 (taxes incluses)

Étudiantes et étudiants - Augmentation de 2,3 %, selon l'inflation du mois de février 2020

	Août-sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Annuelle	215 \$	207 \$	190 \$	172 \$							
Automne	135 \$	126 \$	116 \$	108 \$							
Hiver					135 \$	126 \$	116 \$	108 \$	99 \$	90 \$	85 \$
Motocyclette	19 \$										

Personnel du Collège - Augmentation de 8 \$ pour une vignette annuelle (modulé pour le reste de l'année)

	Août-sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Annuelle	240 \$	228 \$	210 \$	190 \$							
Automne	151 \$	138 \$	128 \$	118 \$							
Hiver					151 \$	138 \$	128 \$	118 \$	105 \$	94 \$	85 \$
Motocyclette	23 \$										

Horodateur	
Heure	4 \$
4 heures	7 \$
Journée	10 \$

21-07.05 VILLE DE RIMOUSKI / ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION DE DEUX LOCAUX À L'IMQ À DES FINS DE SALLE DE PRESSE EN PÉRIODE D'APPLICATION DES MESURES D'URGENCE : POUR ADOPTION

Madame Marie-Josée Proulx explique que la Ville de Rimouski a demandé au Collège de Rimouski de revoir l'Entente relative à l'utilisation de deux locaux à l'Institut maritime du Québec à Rimouski à des fins de salle de presse en période d'application des mesures d'urgence adoptée par le comité exécutif le 29 septembre 2010 (CE 10-12.07). Des modifications ont été apportées par les deux (2) parties afin de convenir de nouvelles modalités.

SontA-235 et un autre local disponible lorsque le moment se présentera. Cette entente est applicable sur une période de dix (10) ans.

CONSIDÉRANT

- Que le gouvernement du Québec a confié à la Ville la responsabilité de l'application des mesures d'urgence sur son territoire;
- Que l'Institut maritime du Québec possède deux (2) locaux pouvant servir à des fins de salle de presse;
- Que l'édifice municipal de la Ville de Rimouski se situe à proximité de l'Institut maritime du Québec;

Il est recommandé d'approuver l'Entente relative à l'utilisation de deux locaux à l'Institut maritime du Québec à Rimouski à des fins de salle de presse en période d'application des mesures d'urgence mis à jour et d'autoriser le directeur général, monsieur François Dornier, et la directrice des ressources financières, matérielles et informationnelles, madame Marie- Josée Proulx, à signer ladite entente.

Une question est soulevée concernant les salles visées par l'entente. Mme Proulx explique qu'il s'agit de la salle A-235 ainsi qu'une autre salle qui sera déterminée le moment venu par les parties.

Il est PROPOSÉ par monsieur Philippe Saindon, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver l'Entente et d'autoriser monsieur François Dornier et madame Marie-Josée Proulx à signer ladite entente.

21-07.06 CRÉATION DE POSTE D'AGENTE OU D'AGENT D'ADMINISTRATION À LA DFCDI : POUR ADOPTION

Monsieur François Dornier explique que monsieur Alexandre Boudreau, directeur adjoint responsable du Centre de formation en plongée professionnelle, relevant de la DFCDI, a quitté ses fonctions le 30 avril 2021. À la suite de cette annonce, la DFCDI a procédé à une analyse organisationnelle.

En effet, le volet CFPP nécessite des décisions constantes en lien avec la surveillance des normes de plongée (temps de plongée) et l'imprévisibilité de certains éléments qui empêchent la plongée. Du temps supplémentaire en lien avec de l'administration des formations CCQ (revenus autonomes très prisés et très fluctuants) est aussi constaté.

La santé financière du CFPP dépend de la venue des sous-mariniers. Or, ils ont annoncé que leurs besoins de formation étaient en attrition. Il faut procéder à une diversification de ce secteur afin d'assurer sa santé financière et le maintien des activités de base de cette école nationale. De nouvelles formations et de nouveaux créneaux doivent être développés. Ce mandat sera confié au directeur adjoint responsable du développement de la formation continue et il faudra que le gestionnaire du CFPP puisse valider la validité de ces hypothèses. En ce qui a trait au service aux collectivités, une aide financière est prévue dans le Régime budgétaire financier et cela permettra de défrayer cette option.

Après analyse de la Direction des formations continues et la Direction des ressources humaines, une réorganisation administrative de ce secteur de la DFCDI doit être faite et un poste de gestionnaire agente ou d'agent d'administration classe 2 doit être créé, afin de venir en appui à la future direction adjointe.

CONSIDÉRANT

- Les besoins grandissants découlant de l'obtention de plusieurs contrats nécessitant un suivi rigoureux;
- Que la structure actuelle ne permet pas les suivis requis;
- Que le financement de cet emploi est assumé par l'obtention des fonds découlant des projets obtenus;
- L'analyse de la Direction des ressources humaines à l'égard de la nature de l'emploi;
- L'accord de l'ACCR à la suite de la consultation du 30 avril 2021;
- Le cadre réglementaire en vigueur;

Il est recommandé de procéder à la création d'un poste d'agente ou d'agent d'administration au CFPP et à la formation du comité de sélection. Le comité de sélection est formé selon le point 11.4 e) de la Politique de dotation en ressources humaines (D-7), soit du supérieur immédiat, du cadre responsable du service, d'une représentante ou d'un représentant de l'Association locale du personnel cadre et de la directrice ou du directeur des Ressources humaines (responsable du comité).

Il est PROPOSÉ par monsieur Philippe Saindon, APPUYÉ par madame Janice Lemoignan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la création d'un poste d'agente ou d'agent d'administration au CFPP et à la formation du comité de sélection tel que présenté.

21-07.07 PROLONGATION DES AFFECTATIONS TEMPORAIRES À DES FONCTIONS DE CADRE : POUR ADOPTION

Monsieur François Dornier présente le point.

Lors de la séance du comité exécutif du 15 septembre 2020, ce dernier a autorisé la création d'un poste temporaire de coordination à la Direction des études et d'y affecter temporairement madame Geneviève Morin, directrice du CMÉC. Monsieur Charles Doyle Poirier est donc affecté temporairement à la Direction du CMÉC.

Madame Morin sera de nouveau en affectation temporaire sur un nouveau mandat à la DFCDI à compter du 9 août 2021.

Ainsi, la désignation temporaire de monsieur Charles Doyle Poirier, coordonnateur aux Services aux étudiants (SPAS), en remplacement de madame Morin à la direction du CMÉC, doit être prolongée, et ce pour une durée d'une année à compter du 9 août 2021.

CONSIDÉRANT

- Les besoins toujours d'actualité;
- La consultation menée auprès de l'Association locale des cadres du Collège de Rimouski du 30 avril 2021;
- Considérant le fait madame Morin fera part de ses intentions au 30 juin 2022 à l'égard de son poste de directrice au CMEC;
- Le cadre réglementaire en vigueur;

Il est recommandé de prolonger la désignation temporaire de monsieur Charles Doyle Poirier à la direction du CMÉC jusqu'au 5 août 2022.

Les membres du comité exécutif suggèrent d'inclure dans la présente résolution, la prolongation du remplacement au cégep de monsieur Charles Doyle Poirier, lequel est présentement occupé par monsieur Maxime Ross. On demande aussi, de modifier la date limite du 30 juin 2022 pour une date en mai 2022 afin de procéder avec les concours requis, s'il y a lieu.

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par madame Janice Lemoignan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de prolonger la désignation temporaire de monsieur Charles Doyle Poirier à la direction du CMÉC jusqu'au 5 août 2022 et d'apporter les modifications à la résolution proposée tel qu'indiqué.

21-07.08 FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE DIRECTION ADJOINTE AU SERVICE DÉVELOPPEMENT, INNOVATION ET RECHERCHE (SDIR À LA DFCDI)

Monsieur François Dornier présente le point.

Monsieur Alexandre Boudreau, titulaire du poste, a quitté ses fonctions le 30 avril 2021.

Afin d'amorcer le processus de dotation, un comité de sélection doit être créé.

La Politique de dotation en ressources humaines (catégorie D-7 du Cahier de gestion) prévoit à l'article 11.4 f que « pour les emplois de cadres de niveau coordonnateur, un comité de sélection composé du supérieur immédiat, du directeur ou de la directrice des Ressources humaines (responsable du comité), d'un membre externe nommé par le comité exécutif du Collège et d'une représentante ou d'un représentant de l'Association locale du personnel cadre, examine les candidatures reçues. »

Par ailleurs, la Politique locale de gestion concernant le personnel cadre (catégorie D-4 du Cahier de gestion) prévoit à l'article 9.3.1 que « le comité local (l'Association locale des cadres) est invité à désigner un membre à tout comité de sélection du personnel cadre ».

CONSIDÉRANT

- La vacance du poste de direction adjointe au Développement, innovation et recherche à la Direction des formations continues et du développement institutionnel du Collège de Rimouski;
- Les règles de la Politique de dotation en ressources humaines ainsi que celles de la Politique locale de gestion concernant le personnel cadre;

Il est recommandé de procéder à la formation d'un comité de sélection formé selon le point 11.4 f) de la Politique de dotation en ressources humaines (D-7), soit du supérieur immédiat, de la directrice des Ressources humaines (responsable du comité), d'un membre externe nommé par le comité exécutif du Collège et d'une représentante ou d'un représentant de l'Association locale du personnel cadre

Il est PROPOSÉ par monsieur Philippe Saindon, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la formation d'un comité de sélection pour le poste de direction adjointe au Service développement, innovation et recherche à la DFCDI et de nommer madame Janice Lemoignan membre du comité de sélection.

21-07.09 ATTRIBUTION D'UN MÉDAILLON COLLÈGE – ÉTUDIANT EN TECHNIQUES POLICIÈRES : POUR ADOPTION.

Monsieur François Dornier présente le point.

Le médaillon du Cégep de Rimouski est décerné par la direction du cégep afin de reconnaître une contribution remarquable à la poursuite de notre mission collégiale. Toute personne, qu'elle soit ou non membre de l'équipe du Cégep de Rimouski, peut se voir décerner le Médaillon. Ce médaillon, qui symbolise les remerciements officiels du cégep, peut être attribué pour une ou des actions qui s'étendent sur une courte, moyenne ou longue période.

Étudiant motivé, généreux et dévoué, monsieur Maxance Vigneault-Poulin a su faire preuve de courage en prêtant assistance à une personne ayant subi un accident de la route en décembre 2020.

Avec calme, respect et bienveillance, il s'est enquis de l'état de santé de la dame tout en appelant les secours. Il est demeuré à ses côtés pour la rassurer et pour faire le pont avec les premiers répondants, qu'il a d'ailleurs aidés au cours de la manoeuvre pour transporter la civière.

CONSIDÉRANT

- Le geste de grande civilité posé par monsieur Vigneault-Poulin;
- La différence qu'ont pu faire ses actions auprès de la personne à laquelle il a apporté son soutien;
- La recommandation des ressources oeuvrant au sein du programme de Techniques policières;

Il est recommandé d'attribuer un médaillon d'honneur à monsieur Maxance Vigneault-Poulin, en reconnaissance de son sens civique. Elle témoigne de l'estime dans laquelle M. Vigneault-Poulin est tenu par notre établissement.

Il est PROPOSÉ par madame Janice Lemoignan, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de remettre un médaillon d'honneur à monsieur Maxance Vigneault-Poulin, étudiant en Techniques policières.

21-07.10 SUIVI DU DG

Monsieur François Dornier n'a pas d'autres informations à soumettre aux membres du comité.

21-07.11 AFFAIRES DIVERSES

Rien d'autre à signaler.

21-07.12 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 16 h 30.